



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, adjointe à la direction et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord :

- 1- **QUE** lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 24 janvier 2022, le conseil a adopté le règlement numéro 2021-724 intitulé « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES VARIABLES ET SPÉCIALES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2020-697 »;
- 2- **QUE** le règlement 2021-724 peut être consulté au bureau du soussigné aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À CHAMBORD, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX-MILLE-VINGT-DEUX

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe,

Valérie Martel

VM